



Dans sa séance du 4 FÉVRIER 2020, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2020-01

relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 1'455'155.-** destiné à activer en investissement les postes à durée déterminée nécessaires à l'équipe de projet Vergers pour le suivi de la réalisation et la finalisation des travaux d'aménagement de l'écoquartier pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024

Le Conseil décide :

1. d'ouvrir un crédit d'investissement de **CHF 1'455'155.-** permettant d'activer en prestations internes les postes en CDD de l'équipe de projet Vergers dès le 1^{er} janvier 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2024,
2. d'intégrer ces postes en CDD de l'équipe de projet Vergers dans le budget de fonctionnement des années 2021-2024, dans les natures 30 en charges, et 43 en recettes pour l'activation des prestations internes,
3. de comptabiliser la dépense mentionnée sous l'alinéa 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 1'455'155.- pour financer les prestations internes dédiées au projet du quartier des Vergers,
5. d'amortir la dépense nette de CHF 1'455'155 en 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 33 dès le début de l'utilisation du bien, prévu en 2025.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 mars 2020.

Meyrin, le 13 février 2020

Le président du Conseil municipal:

Eric CORNUZ



Dans sa séance du 4 FÉVRIER 2020, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2019-26a

relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux.

Le Conseil décide :

1. de procéder à une étude en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'235'000.- destiné à cette étude,
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, soit en 30 annuités,
5. en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 3'235'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- Élu M. Stéphane Pachoud en tant que deuxième vice-président du Bureau, en remplacement de M. Roger Frauchiger.

* *Ces points ne sont pas soumis à référendum*

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 mars 2020.

Meyrin, le 13 février 2020

Le président du Conseil municipal:

Eric CORNUZ